

STANDARD CNIG



MINISTÈRE
DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ

IGN
INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

Sommaire

- Présentation du standard CNIG
- Les étapes de constitution d'une archive
- Conversion de données COVADIS2.0 vers CNIG2013
- **Démonstration** : Création de métadonnées
- Présentation des cahiers des charges
- Découverte d'un PLU au standard CNIG
- **Démonstration**: Visualisation dans QGIS

Présentation du standard CNIG

- Afin de faciliter les échanges entre plateformes, le CNIG élabore et maintient trois standards de dématérialisation des documents d'urbanisme:
- Le standard POS/PLU/PLUi/PSMV
- Le standard « cartes communales »
- Le standard pour les servitudes d'utilité publique (SUP)

Remarque: il n'existe pas de standard SCOT actuellement mais le GT DDU travaille à l'élaboration d'un équivalent

Présentation du standard CNIG

- Les standards sont disponibles sur le site du CNIG, sur la page du GT « Dématérialisation des Documents d'urbanisme »
- http://cnig.gouv.fr/?page_id=2732
 - [Standard CNIG PLU v2013](#)
 - [Standard CNIG PLU v2014](#)
 - [Standard CNIG CC v2013](#)
 - [Standard CNIG CC v2014](#)
 - [Standard CNIG SUP v2013](#)
 - [Standard CNIG SUP v2016](#)

Présentation du standard CNIG

- Ouvrir le standard [CNIG PLU v2014](#)
 - Parcourir la table des matières
 - Se rendre au **chapitre 3. Modélisation des données relatives aux plans locaux d'urbanisme**
 - **3.1 Modèle conceptuel de données**
 - **3.2 Catalogue d'objets**
 - Parcourir une des classes du catalogue d'objets
 - **3.3 Description des associations**
 - **3.4 Description des types énumérés**
 - Se rendre au **chapitre 5. Annexes recueil de bonnes pratiques**
 - **5.3 Implémentations informatiques**

Les étapes de constitution d'une archive

Les étapes à mener à terme

1 Convertir les données au standard CNIG

2 Produire les métadonnées

3 Préparer les pièces écrites

4 Vérifier la conformité du DU

Les outils mis à disposition



Géoconvertisseur



Outil de création automatique des métadonnées

Aucun outil



Valideur

1 Convertir les données au standard CNIG

- Si le document d'urbanisme a été numérisé au standard **COVADIS 2.0**, il est possible de le convertir au standard **CNIG 2013** de façon automatique
- Disponible sur le site geoinformation
- <http://www.geoinformations.developpement-durable.gouv.fr/geoconvertisseur-gpu-version-1-1-a2992.html>



Les attributs supplémentaires, non prévus par le standard CNIG, seront filtrés par le convertisseur

2 Produire les métadonnées

- Des consignes de saisie des métadonnées INSPIRE pour les documents d'urbanisme et les SUP ont été élaborées par le CNIG:
 - [Consignes de saisie pour les DU](#)
 - [Consignes de saisie pour les SUP](#)
- Plusieurs outils sont à votre disposition pour créer les métadonnées. Le fichier excel du BRGM peut être utilisé.

<http://www.geocatalogue.fr/#!/HelpCatalogue>

Démonstration création de métadonnées: fichier excel

Présentation des cahiers des charges

- Dans le standard CNIG:
 - Annexe 5 du standard CNIG 2014:
 - [5.1 Marché de numérisation](#)
- Dans le kit de déploiement:

[Recommandations pour la passation d'un marché de numérisation d'un document d'urbanisme - Fiche méthodologique](#)

Présentation des cahiers des charges

→ La collectivité territoriale veillera à ce que le prestataire lui remette un rapport de conformité (de structure des données) édité par l'outil de validation du Géoportail de l'urbanisme en inscrivant la remise du rapport comme une formalité. Cela suppose que le prestataire soit inscrit sur le GPU. Si le contrôle fait apparaître des erreurs, omissions ou une exécution non conforme, les fichiers et les documents défectueux seront à rectifier par le prestataire

Présentation des cahiers des charges

Le cahier des charges doit lister précisément les documents qui devront être réalisés par le bureau d'études.

- les fichiers correspondants aux pièces écrites du document d'urbanisme, dans un format bureautique éditable **et** au format PDF obtenu par export PDF du document éditable, **mais en aucun cas par scan de document papier** ; Le règlement du document d'urbanisme sera produit d'un seul tenant et ne doit pas être scindé en plusieurs fichiers ;
- des sorties graphiques de contrôle du document d'urbanisme qui devront préférentiellement suivre les recommandations de sémiologie graphique du standard CNIG. Il est à noter que le GPU propose une représentation simplifiée des documents d'urbanisme, quelle que soit la sectorisation des zones ;
- les fichiers dans un format géomatique standard (format « shapefile » ou "tab", à noter que les formats DAO tel le DXF sont proscrits). La dénomination des répertoires et des fichiers ainsi que leurs contenus seront conformes au standard ;
- les fichiers de métadonnées accompagnant les lots de données indispensables pour leur intégration dans le [géocatalogue national](#) et le Géoportail de l'urbanisme. Ceci permet de faire connaître l'existence de ces données à l'ensemble des utilisateurs. Les consignes de saisie des métadonnées font l'objet d'une documentation spécifique : « Consignes de saisie des métadonnées INSPIRE ». Ce guide de saisie est disponible sur la page web du CNIG dédiée à la numérisation des documents d'urbanisme (http://cniq.gouv.fr/?page_id=2732).

Présentation des cahiers des charges

Étudier la possibilité pour le bureau d'études de disposer également du profil « délégataire » lui donnant le droit et obligation de téléverser le document d'urbanisme sur le Géoportail de l'urbanisme avant la publication opérée par la collectivité.

Présentation des cahiers des charges

→ La collectivité territoriale est la seule propriétaire du document d'urbanisme (aussi bien du format papier que du format électronique). Elle assurera une conservation pérenne des versions papier et électronique.

Découverte d'un PLU au standard CNIG

